



BULLETIN SPECIAL

Formation et accompagnement des professionnels

N° 208

Janvier 2017

EDITORIAL

Des professionnels spécialisés et accompagnés pour une année 2017 prospère en droits de l'enfant

Un pays peut disposer d'un arsenal législatif « idéal » pour les enfants en besoin de protection, si en parallèle les professionnels chargés de lui donner corps ne sont pas qualifiés et soutenus dans l'exercice de leur fonction, il demeure lettre morte.

Garantir que la protection de l'enfance est mise en œuvre par des professionnels spécialisés fait partie de obligations des États stipulées dans les lois internationales¹ ainsi que dans certaines lois nationales, comme le récent décret législatif n° 1296 du Pérou publié en décembre 2016 (voir page 3)². Cette obligation répond à un réel besoin souligné à de nombreuses reprises par les professionnels eux-mêmes lors de la Conférence internationale d'octobre 2016 sur la protection de remplacement pour les enfants. Faire des instruments comme les lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants une réalité, notamment pour les enfants présentant des besoins spécifiques, tels que les enfants porteurs de handicaps, passe par la mise à disposition de professionnels spécialisés à même de comprendre le parcours de ces enfants et d'évaluer avec leur pleine participation le projet de vie le plus adapté à leur profil. Quel savoir-être et savoir-faire les professionnels doivent-ils acquérir ? Sont-ils soutenus dans l'exercice de leurs fonctions ? Des questions primordiales sur lesquelles le SSI/CIR vous propose de réfléchir.

Des professionnels formés à l'écoute des enfants, des jeunes et des familles (savoir-être)

L'accompagnement et le soutien d'un enfant ou d'une famille en situation de crise, liée par exemple à des actes de violence survenus au sein de la famille ou encore à des difficultés de communication, requiert de la part des professionnels concernés une écoute bienveillante, empathique et sans jugement, accompagnée d'une foi solide dans les compétences des personnes. Comment parvenir à cette attitude, loin d'être naturelle et systématique ? Ne se forge-t-elle pas à travers la formation de base des professionnels de la protection de l'enfance, quel que soit leur domaine d'expertise, mais aussi les séances de supervision ? Ces dernières offrent un espace de dialogue et de support permettant aux professionnels de travailler sur leurs propres représentations et résonances. En outre, pour les situations familiales à caractère international qui requièrent une sensibilité culturelle, ne devrait-on pas privilégier le recours à des professionnels locaux pour réaliser des enquêtes sociales respectueuses des normes culturelles et sociales ? IL s'agit là d'un des principes fondamentaux du travail social international réalisé par le SSI depuis ses débuts en 1924.

De plus, la recherche d'une solution pour l'enfant ou la famille en difficulté peut-elle se faire sans la participation des premiers

intéressés ? Cet aspect souligné par les standards internationaux nécessite également l'acquisition d'une culture de la participation. A quel stade sommes-nous aujourd'hui dans le développement d'une telle culture? Une pratique innovante lancée en France et en Italie mérite d'être soulignée en l'espèce. Des personnes ayant vécu une expérience de placement ont développé un programme de formation destiné aux professionnels des institutions et des services de protection de l'enfance. Ces derniers ont ainsi pu expérimenter le ressenti des enfants et des jeunes placés lorsqu'ils ne sont pas écoutés ou encore qu'ils sont écartés des décisions concernant leur vie (voir article page 5).

Des professionnels formés aux besoins spécifiques de certains enfants (savoir-faire)

Outre une formation initiale de qualité (voir article page 3), les profils de certains enfants en situation vulnérable nécessitent l'accès à une formation spécialisée offrant aux professionnels les connaissances et les outils nécessaires à leur bonne prise en charge. Des avancées ont-elles été accomplies dans ce domaine ? En adoption, la proportion grandissante d'enfants grands, de fratries ou encore d'enfants porteurs d'une maladie ou d'un handicap proposés à l'adoption internationale réclame l'intervention de professionnels compétents capables de préparer et accompagner les parents adoptifs potentiels à l'accueil de ces enfants. Plusieurs pays ont développé des formations spécifiques à cet effet (voir article page 6). De même, le SSI a élaboré une formation sur la prise en charge des enfants handicapés guidée par un meilleur respect de leurs droits fondamentaux comme le droit de grandir au sein de leur environnement familial³. Sans la transmission de connaissances sur ces spécificités, les projets d'adoption se trouvent exposés à de hauts risques d'échec, une situation que tous les acteurs de l'adoption, à commencer par les États se doivent de prévenir.

Des professionnels soutenus dans l'exercice de leurs fonctions ?

Les professionnels doivent non seulement bénéficier d'un accès à des espaces de formation et de supervision, mais qu'en est-il de l'attention portée à leurs conditions de travail? Les sous effectifs de certains services liés à la protection de l'enfance, en raison notamment de coupes budgétaires, la pression exercée par une bureaucratie écrasante ou encore le manque de ressources (difficultés de transport, d'accès aux outils professionnels et logistiques, etc.) ne menacent-ils pas la qualité de l'intervention professionnelle auprès des enfants et des familles ? Sans parler, des changements fréquents des équipes professionnelles suite, par exemple, à des élections politiques. La stabilité et la continuité des équipes garantissent le maintien du savoir acquis et génèrent une confiance qui contribue à une meilleure qualité de travail. La société civile apporte dans ce domaine une aide précieuse aux Etats par le développement de formations en travail social (voir article page 8) notamment pour les enfants en situation migratoire (voir article page 10) ou encore la mise en place de cours en ligne accessibles gratuitement sur des thèmes tels que la protection remplacement, un projet multi agences dans lequel le SSI est fortement engagé et qui sera lancé en mai 2017⁴.

À l'heure de réfléchir à nos bonnes résolutions pour l'année 2017, la mise à disposition de professionnels expérimentés et soutenus dans leur tâche complexe auprès des enfants et des familles, ne peut faire défaut. Nous travaillons avec de l'humain et comme le souligne Jean Dorst « Rien de ce qui est humain n'est simple », mais tout ce qui est humain devrait recevoir un soutien inconditionnel.

L'équipe du SSI/CIR
Janvier 2017



INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL

irc-cir@iss-ssi.org
www.iss-ssi.org

SSI
32 Quai du Seujet
1201 Genève / Suisse